

# Le projet d'une Fondation Ankli pour la taillanderie de Corcelles

Autor(en): **Bruckert, Raymond**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la  
défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **54 (1983)**

Heft 7: **Martinet de Corcelles**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Le projet d'une Fondation Ankli pour la taillanderie de Corcelles



*Certes, notre pays est riche en traditions. Mais nous ne leur accordons plus l'importance qu'elles méritent, nos esprits étant aujourd'hui trop accaparés par les nécessités de la modernisation et l'évolution de la technique. Aussi sommes-nous appelés à faire des efforts plus soutenus pour ne pas perdre les traces de ce qui subsiste des richesses des siècles passés.*

*L'artisanat a joué un rôle en vue dans le développement de l'économie de nos régions. Toutefois, les témoignages qui demeurent se font rares et disparaissent rapidement, même les plus prestigieux.*

*A ce titre, l'ancienne forge de Corcelles est un symbole de la vie économique de notre région, du mode de travail fort ingénieux de nos habitants et de la manière pour le moins habile de capter l'énergie nécessaire à leurs activités quotidiennes.*

*Il serait regrettable que ce signe encore vivant du développement régional ne soit pas conservé.*

*Des démarches dans ce sens ont déjà été entreprises. En 1957, l'ADIJ, à la suite de la suggestion de sa Commission pour la sauvegarde du patrimoine, a acheté les installations et l'outillage du martinet de Corcelles à M. Armin Ankli, ancien taillandier. A l'époque, il était prévu que l'installation serait démontée et installée ailleurs, éventuellement aux anciennes forges d'Undervelier.*

*Plus tard, au début des années 70, la nécessité de commencer à restaurer l'édifice lui-même, illustrant parfaitement l'ère préindustrielle, s'est imposée. La commission a d'ailleurs vu ses efforts appuyés par M. Gottfried Barth, serrurier-forgeron et artiste à Moutier, qui souhaitait réaliser des sculptures en fer forgé au moyen du marteau, de l'enclume et du feu de l'âtre.*

*M<sup>me</sup> Lucienne Lanaz, de Grandval, a également grandement contribué à la préservation de ce joyau. En mars 1977, elle a décidé de faire un court-métrage documentaire sur la rénovation d'une ancienne forge, et c'est parallèlement au tournage de ce film que l'ADIJ a entrepris, avec les organismes intéressés, la remise en état des locaux. Ces efforts ont abouti à l'inauguration de la forge rénovée, le 19 mai 1979. Au cours de la*

manifestation, M<sup>me</sup> L. Lanaz à présenté son film, qui a permis de faire connaître cette forge datant de 1791 dans le cadre de notre région et au-delà (voir les bulletins de l'ADIJ N° 4, 1978, p. 110, et 1979, N° 6, p. 153 et suivantes).

La quatrième phase a commencé l'an dernier. La Commission pour la protection de la nature et du patrimoine a fait faire des travaux urgents d'entretien. Cela s'est révélé d'autant plus indispensable que les demandes de visite de la forge augmentaient notablement. C'est ainsi que la vieille forge s'est rallumée durant une semaine en octobre 1981. Le chant des enclumes a repris, animé par les maîtres de travaux manuels qui s'initiaient au travail du fer. La réfection intérieure, prévue en 1981, est aujourd'hui achevée, de sorte qu'une activité toujours plus intense se produit à Corcelles.

L'actuel propriétaire, M. Albin Ankli, satisfait de la préservation du bâtiment, est aujourd'hui disposé à vendre son immeuble. Consciente du parti qui peut être tiré de cette perspective, la Commission, avec le soutien de la Direction, pense que le moment est venu de créer une fondation, à laquelle pourraient être confiés la tâche du rachat de l'immeuble abritant la forge, ainsi que le soin d'organiser l'animation de celle-ci.

D'ores et déjà, un appui a été donné à ce projet par la famille Ankli, la commune de Corcelles, la section du Jura bernois du Heimatschutz et d'autres organismes intéressés.

Nous sommes certains de la réussite de cette entreprise. Mais ce projet a besoin de l'aide de tous. C'est pourquoi nous reproduisons ci-après un projet de statuts pour la fondation, ainsi qu'un dossier permettant d'apprécier l'historique, l'environnement et les perspectives envisagées.

Par ailleurs, nous nous permettons d'inviter les personnes, organismes ou entreprises intéressés à prendre part aux travaux de la fondation ou à soutenir financièrement nos démarches, à s'adresser à nous.

En particulier, les dons que vous voudrez bien nous faire parvenir, au moyen du bulletin de versement que vous trouverez inséré dans ce bulletin, serviront à alimenter le fonds spécial destiné exclusivement au martinet de Corcelles.

Il va de soi que par la constitution d'une fondation, nous voulons avant tout assurer à tous les donateurs et organismes intéressés que cette ancienne forge deviendra un endroit public utilisable à des fins culturelles et artistiques.

Le Président de la Commission  
pour la protection du patrimoine :  
Raymond BRUCKERT